

Direction régionale des Laurentides

CERTIFIÉ

Saint-Eustache, le 25 mai 1999

AVIS D'INFRACTION

Intersan inc.
2535, 1^{ère} Rue
Sainte-Sophie (Québec) J0R 1S0

N/Réf. : 7340-15-01-00082-00
7522-15-01-00011-00

Objet : Lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie

Madame,
Monsieur,

À la suite d'inspections et d'échantillonnages effectués les 29 mars et 7 avril 1999 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi et au règlement :

1. Contamination des fossés pluviaux Est et Ouest, ainsi que la partie Sud extérieure au site par le lixiviat du lieu d'enfouissement;
 - ◆ Loi sur la qualité de l'environnement
 - article 20
 - ◆ Règlement sur les déchets solides
 - article 30

Nous vous demandons donc de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 17 juin 1999. Ce plan devra fournir une solution en ce qui concerne la contamination des fossés pluviaux Est et Ouest. De plus vous devrez prendre les dispositions appropriées afin qu'aucune eau qui a été en contact avec les déchets ne puisse être évacuée du site et vous devrez améliorer le réseau de drainage pour empêcher les eaux pluviales en amont d'atteindre le site.

140, rue Saint-Eustache, 3^e étage
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9
Téléphone : (450) 623-7811
Télécopieur : (450) 623-7042

Bureau régional des Laurentides
999, rue Nobel, bur. 1.50B
Téléphone : (450) 569-3112
Télécopieur : (450) 569-3111

Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : 7340-15-01-00082-00
7522-15-01-00011-00

Le 25 mai 1999

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean Trépanier au (450) 569-3112.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

RP/JT/cq

Richard Paquet
Chef de Division contrôle
Service de l'environnement